

Gentilly, le 02 décembre 2024

Maintien du Revenu Famille

Pour nous contacter :
Téléphone: 0130638880
Dossier : **1 67 09 75 113 064 (PF)**
BUTZIG FABIEN
Objet : RSA: droits et devoirs

Exp: MSA Ile de France 75691 PARIS cedex 14

4

M BUTZIG FABIEN
RC APPT 43
4 ALL DES ORMEAUX
91220 BRETIGNY SUR ORGE

Monsieur,

Vous êtes bénéficiaire du revenu de solidarité active et les informations en notre possession montrent que vous avez droit à un accompagnement social et professionnel.(1)

Dans un délai de deux mois à compter de la réception de la présente notification, vous serez orienté vers un organisme qui, par le biais d'un référent, organisera avec vous votre accompagnement social et professionnel.

Afin de procéder à votre orientation, vous allez être contacté par les services du Conseil départemental.

Nous vous demandons de prendre toutes les dispositions pour vous rendre à ce rendez-vous et en cas d'empêchement, vous préviendrez le service chargé de votre orientation.

Si la décision de votre orientation ne peut intervenir dans le délai de deux mois susmentionné, de votre fait et sans motif légitime de votre part, vous serez orienté vers une autorité ou un organisme compétent en matière d'insertion sociale. Un courrier vous informera de cette orientation.

La Direction

(1) En application des articles L. 262-27 et L. 262-28 du code de l'action sociale et des familles, les bénéficiaires du RSA ont droit à un accompagnement social et professionnel.

Dans le cadre de cet accompagnement, les bénéficiaires sont tenus de rechercher un emploi, d'entreprendre les démarches nécessaires à la création de sa propre activité ou d'entreprendre les actions nécessaires à une meilleure insertion sociale ou professionnelle.